

Rapport de la commission des juges masculins

Date : lundi 09/05/2018

Heure : 19.00

Lieu : Café Zeutzius au Cents

Présent :

Gilles ANDRING

Nathalie BÜCHLER

Batti FISCHER

Anja KIRTZ

Alain WICKLER

Georges ZEIMET

Absent :

Claude BARNICH

Gérard HUTMACHER

Ordre du jour:

1. Bienvenue aux nouveaux membres

Nathalie Büchler et Batti Fischer ont rejoint la commission des juges suite au retrait de Scarlett Sanctuary et Fernand Theisen.

2. Cours de Juges passés et à venir :

Batti Fischer, Nic Zeimet, Steve Weiwert et Jérôme Büchler ont réussi le brevet de juge supérieur.

Manque de candidature, un cours de juge inférieur a dû être annulé pour automne 2017. Un nouveau cours de juge (inférieur) est organisé en automne 2018. Un appel de la part de la FLGym a montré qu'un intérêt est présent de la part des clubs pour un tel cours.

3. Présences de Juges aux compétitions et problèmes

- Blessure Marcel Tereba et exception : suite à une blessure importante à l'épaule, Marcel ne pourra pas assurer son rôle de juge pour la saison 2018. Etant donné la longue expérience et son attribution à notre sport, la commission propose (proposition unanime !) de ne pas appliquer la règle de présence sur 3 concours par saison dans le cas de Marcel Tereba. Il n'y aura pas de sanction contre Marcel. Sans sa blessure il aurait été présent sur nombre de concours.

- Malheureusement nous avons à déplorer un manque de présence d'un nombre important de juges sur les concours passés. Beaucoup de juges ne font qu'un minimum de concours, et certains doivent encore s'inscrire pour les concours à venir afin d'avoir le minimum requis des 3 concours par saison.
- Sans la présence permanente de quelques juges bien précis sur les concours l'agrès des barres parallèles n'aurait pu être jugé.
- Vu la présence actuelle des juges sur concours il est hors question d'ajouter un troisième agrès en exercice libre pour le futur. Loin de là. Si la situation de manque de juges persiste, il y a de fortes chances à ce que les barres parallèles soient de nouveau soumises aux exercices imposés.
- Forte déception concernant les nouveaux juges qui ont passé leur brevet en fin 2016. Nombre de ces juges ne se sont présentés que sporadiquement sur les concours, alors que leur présence aurait été fort utile pour un déroulement rapide et fluide des concours, notamment aux barres parallèles.
- Dans les 2-3 années à venir il est à prévoir qu'un bon nombre de juges partent en retraite. Cette perte de juges est (au minimum) à combler par de nouveaux juges si on veut maintenir l'agenda de nos concours.

4. Evaluation des concours passés en 2018

- Application d'une sanction contre les interpellations verbales d'un entraîneur lors d'un concours. Lors de la finale de la Coupe de Luxembourg (sections Seniors masculins) un entraîneur a, à voix haute, soutenue les exercices de son équipe aux anneaux (comptage à voix haute des intervalles pour les éléments d'arrêt aux anneaux) Ce comportement a soulevé une petite discussion au sein du groupe de juges de cet agrès. Suivant le code de pointage une sanction est possible mais cette dernière n'est pas appliquée.
- Contestation des notes E attribués lors de la finale de Coupe de Luxembourg. Ceci n'a pas à avoir lieu. Les notes D peuvent être demandées à la fin des rotations mais les notes E ne sont pas à contester.
- Proposition de la commission des juges à introduire des cartes jaunes et rouges sur les concours. Une carte rouge impliquant une intervention du comité de contrôle et de discipline.
- Malheureusement nous avons à déplorer une détérioration du comportement de certains entraîneurs et gymnastes sur concours : Contestation de note E, contestation de la non-reconnaissance d'éléments par le jury D, présence d'entraîneurs derrière la table des juges lors du calcul de la note.

- Un rappel à l'ordre des droits et obligations des gymnastes et entraîneurs semble s'imposer.
 - Contestation de la reconnaissance de l'appui tendu renversé sur les anneaux : exercice SJ6 sur anneaux. Cet élément nécessite une exécution propre, faute de quoi cet élément est non reconnu (-1.7 pts) et une déduction de -0.5 pts est appliquée. Bon nombre de gymnastes qui ont exécuté ce degré SJ6 aux anneaux n'ont pu réaliser cet appui tendu renversé correctement et ont été confrontés à cette forte sanctions en points. Les gymnastes doivent être conscient de ce fait et non pas contester la note D.
 - Surveillance stricte des points introduits dans le programme de calcul des résultats (lors de la coupe de consolation une déduction, suite à un manque d'éléments au sol (-4 pts), a été reprise comme un rajout de 4 pts sur l'exercice. Faute rectifiée mais ceci a néanmoins laissé une assez mauvaise impression de nos capacités de gérer des concours.
 - La commission propose d'utiliser des fiches de pointage uniforme pour tous les concours : indication de la note de départ et des déductions appliquées (note E). Le bureau se chargera du calcul de la note finale. Les différents programmes de calcul utilisés sont alors à adapter à ce type de fiche de pointage.
- Comportement Juges :
- Les membres de la commission des juges traitent les problèmes auxquelles ils sont confrontés à l'intérieur même de cette commission. Il semble de nos jours que quiconque qui a à formuler une remarque (souvent non pertinente) utilise les médias sociaux, sans avoir le moindre doute des conséquences de ses actes.
- Agrès -> Cahier de charge :
- Le matériel utilisé sur concours doit être homologué FIG. Si du matériel non adapté / homologué est utilisé sur concours il faut prendre en vue la possibilité de refuser les agrès concernés.
 - Il est à déplorer que les qualifications et demi-finales de la coupe de Luxembourg sont exercées sur des praticables entiers, alors que la finale se déroule sur une simple bande, dont la qualité du matériel est à mettre en question. (Nécessité de placer des gymnastes sur les bords de la bande de sol afin que le tapis ne bouge pas !)



5. Fête de clôture Juges

Date prévue 04/07/2018 à Reckange-sur Messe - Restaurant Mess Café.

6. Divers

La commission propose au CA de la FLGym d'inviter tous les juges, ou au minimum les membres de la commission des juges pour la prochaine AGO. Ceci a été omis lors pour la dernière AGO alors que dans le passé ceci a été le cas.

7. Date pour la prochaine réunion

La commission essaie de revenir au rythme de 2 à 3 réunions par année.